



## Commission Discipline Territoriale

### Extrait de décision du : 15 septembre 2025

- **Licencié club Comité 59**

Classification de la faute : C.15

Motif : *Atteinte à l'éthique du sport sans circonstance particulière – Autres atteintes de toute nature à l'éthique, fraude sur certificat médical.*

Sanction : 10 dates fermes

**Le joueur club a porté atteinte à l'éthique (fraude).**

- **Licencié club Comité 59**

Classification de la faute : C.15

Motif : *Atteinte : à l'éthique du sport sans circonstance particulière – Autres atteintes de toute nature à l'éthique, fraude sur certificat médical.*

Sanction : 10 dates fermes

**Le joueur club a porté atteinte à l'éthique (fraude).**

- **Licencié club Comité 59**

Classification de la faute : C.15

Motif : *Atteinte à l'éthique du sport sans circonstance particulière – Autres atteintes de toute nature à l'éthique, fraude sur certificat médical.*

Sanction : 12dates fermes

**Le joueur club a porté atteinte à l'éthique (fraude) et ne s'est pas présenté à sa convocation.**

- **Licencié club Comité 02**

Classification de la faute : C.15

Motif : *Atteinte à l'éthique du sport sans circonstance particulière – Autres atteintes de toute nature à l'éthique, fraude sur certificat médical.*

Sanction : 10 dates fermes

**Le joueur club a porté atteinte à l'éthique (fraude).**



- **Licenciée club Comité 02**

Classification de la faute : C.15

Motif : *Atteinte à l'éthique du sport sans circonstance particulière – Autres atteintes de toute nature à l'éthique, fraude sur certificat médical.*

Sanction : 10 dates fermes

**La joueuse club a porté atteinte à l'éthique (fraude).**

Dominique GAURY  
Secrétaire

*Dominique GAURY*

Ludovic FIRMIN  
Président de séance

*Ludovic FIRMIN*